

49ème COURSE DE COTE REGIONALE DE MONTGUEUX (10)

25 et 26 août 2018

REGLEMENT PARTICULIER

L'Association Sportive Automobile Aubeoise organise les 25 et 26 août 2018 une compétition automobile dénommée :

49ème course de côte régionale de Montgueux

Cette épreuve compte pour la Coupe de France de la Montagne 2019 coefficient 1, le Championnat des Courses de côte de la Ligue du Grand Est 2018 et le Challenge ASA Aubeoise – L'Auto Leclerc Romilly sur Seine 2018.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Régionale du Grand Est le 8 juin 2018 sous n°28 et enregistré à la F.F.S.A. sous le permis d'organisation n° : 458 en date du 8 juin 2018.

ARTICLE 1P – Organisation de la Course.

1.1p Officiels :

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Michel POIVEY	12507
Commissaires Sportifs	Jacqueline BERGAMI	6284
	Michel GUENET	196276
Directeur de Course	J-Claude HUMBERT	21139
Directeur de Course Adjoint	Denis BOUDIAS	202804
Adjoint direction de Course	Jacky OLIVAIN	3272
Commissaire Technique responsable	Santiago CANO	35161
Commissaires techniques	Jean-Michel DESSE	5538
	Marc CHARBONNEAU	47435
Chargé des relations avec les concurrents	Luc GAUTHERON	152834
Responsable de la sécurité	Gérard SPIRE	127829
Chargé de la mise en place des moyens	Martial MILLET	12596
Chargé des commissaires de route	Rémi DESCHARMES	241433
Chronométrateur informatique	Thierry STOECKLE	3500

1.2p Horaires :

Clôture des engagements : le 23 août 2018 à minuit (le cachet de la poste faisant foi).

Publication de la liste des engagés : le 24 août 2018.

Vérifications administratives : le samedi 25 août de 13h15 à 18h45.

le dimanche 26 août de 7h30 à 8h15.

Vérifications techniques : le samedi 25 août de 13h30 à 19h00.

le dimanche 26 août de 7h30 à 8h30.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais chronométrés :

le dimanche 26 août à 9h00.

Essais non-chronométrés : le samedi 25 août de 15h00 à 19h00.

le dimanche 26 août de 08h00 à 08h45.

Les essais non-chronométrés du dimanche sont réservés en priorité aux pilotes n'ayant pas effectué au moins une montée le samedi.

Briefing des commissaires : le samedi 25 août à 14h00 sur la ligne de départ.

Briefing écrit des pilotes remis aux vérifications administratives.

Essais chronométrés : le dimanche 26 août à partir de 9h15.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course : le dimanche 26 août à 10h45.

Course en **quatre montées** : le dimanche 26 août à partir de 11h00.

Les horaires sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

-Affichage des résultats provisoires après l'arrivée du dernier concurrent.

-A l'issue de la dernière montée de course, les concurrents seront obligatoirement tenus de rejoindre le parc fermé situé au bas de la côte.

-Remise des prix : le dimanche 26 août, 30 minutes après l'ouverture du parc fermé.

Les concurrents pourront y retirer les chèques correspondants à leur prix ainsi que le palmarès.

-Réunions du Collège des Commissaires Sportifs : n°1 : le samedi 25 Août à 17h30 au PC Course.

n°2 : le dimanche 26 août à 8h30 (même endroit).

n°3 : le dimanche 26 août à 18h00 (même endroit).

1.3p. Vérifications :

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage Ford, rue Amédée Bollée à 10600-Barbèrey Saint-Sulpice au taux horaire-M.O. : 60€ TTC.

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire, leur licence et la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique. Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture des contrôles.

A l'issue des vérifications techniques, la liste des autorisés à prendre part aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs (réunion prévue le dimanche 26 août à 8h30).

1.4p. Dispositions particulières :

Aucun véhicule, voiture, camion porteur, remorque, ne devra se trouver sur la RD 91 en dehors des emplacements qui leur ont été réservés.

ARTICLE 2P. Assurances.

L'ASA Aubeoise a souscrit une police d'assurance garantissant les risques C et D.

-risques C : responsabilité de l'organisateur à l'égard des concurrents (dommages corporels et matériels).

-risques D : responsabilité civile des concurrents entre eux (dommages corporels et dégâts vestimentaires seulement).

Pour les double-montes, une autorisation du propriétaire ou du loueur de la voiture est **obligatoire** et concernera seulement la présente course de côte de Montgueux.

ARTICLE 3P. Concurrents et pilotes.

3.1p. Engagements :

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Association Sportive Automobile Aubeoise BP 60286 -10008 Troyes Cedex

ou gerardspire@orange.fr jusqu'au jeudi **23/08/2018** à minuit (le cachet de la Poste faisant foi).

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation qui sont fixés à

150.00€ (300.00€ sans la publicité des organisateurs) -

******5 engagements groupés dans le même envoi : 130€ par engagement******

Membres ASA Aubeoise : 130 €

Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements est inférieur à 30, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve et d'aviser les concurrents.

3.2p. Forfait :

Tout concurrent devra notifier son forfait par lettre ou mail (gerardspire@orange.fr) 24h00 avant le début du meeting pour obtenir le remboursement des frais de participation.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS :

4.1p : Voitures admises :

Le nombre de voitures admises est fixé à 120.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

4.2p : Carburant – Pneumatiques – Équipements – Échappement :

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

4.3p : Numéros de course :

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

4.4p : Mesures et dispositifs de sécurité :

Voir tableau publié dans *France Auto* -spécial règlement.

ARTICLE 5P. Publicités

-En cas de publicité obligatoire, elle fera l'objet d'un additif de la part du C.C.S.

ARTICLE 6P. Site et infrastructures

6.1p : Parcours :

La Course de Côte de MONTGUEUX se déroulera sur la RD 91, route privatisée de **1900** mètres comportant une pente moyenne de 6%.

L'épreuve se déroulera en quatre montées. Le départ sera donné par des feux. Procédure de départ : chaque voiture partira dans sa classe et dans son groupe dans l'ordre décroissant des numéros.

Après chaque montée, les concurrents devront attendre que la direction de course vienne les chercher afin de reprendre les montées suivantes.

6.2p : Route de course :

Voir plan de course à la fin de ce règlement particulier.

6.3p : File de départ :

La file de départ est située à environ 30 mètres avant la ligne de départ. Les conducteurs devront se ranger dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard 10 minutes avant leur heure de départ. Hors ce délai, le concurrent pourra être exclu de la manche par le Collège des Commissaires Sportifs.

6.4p : Signalisation :

Voir règlement standard des Courses de Côte.

6.5p : Parc concurrents :

Le parc concurrents sera situé dans les prés environnants. Les remorques seront garées à proximité du parc.

6.6p : Parc fermé final :

Le **parc fermé final obligatoire** pour tous les concurrents classés, est situé au bas de la côte.

6.7p : Tableaux d'affichage officiels :

Les tableaux d'affichage seront placés :

-pendant les essais, les vérifications et la course : près de la buvette à proximité de la ligne de départ.

-pendant le délai de réclamation, après l'arrivée : au parc fermé d'arrivée.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leur seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8p : Permanence :

Pendant la manifestation, une permanence se tiendra au podium de départ de 8h00 à 19h00.

Téléphone de la permanence : 06 25 05 52 75.

Centre de secours le plus proche : TROYES. N° de téléphone : 112.

ARTICLE 7P. - DEROULEMENT DE L'EPREUVE.

7.1p : Essais :

-voir règlement standard des Courses de Côte.

7.2p : Conférence aux pilotes (briefing) :

Le briefing des pilotes sera écrit et remis à chaque pilote lors de son passage aux vérifications administratives avec émargement sur listing.

7.3p : Course :

-voir règlement standard des Courses de Côte.

7.4p : Échauffement des pneumatiques :

L'échauffement des pneumatiques est INTERDIT en régional.

ARTICLE 8P. - PENALITES.

-voir règlement standard des Courses de Côte.

ARTICLE 9P.- CLASSEMENTS.

Le classement s'effectuera sur la meilleure montée de course.

Les classements provisoires seront affichés aussitôt l'arrivée au parc fermé et seront établis de la façon suivante :

-un classement général,

-un classement général féminin,

-un classement pour chacun des groupes comme défini par l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte,

-un classement pour chacune des classes énumérées par l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte.

ARTICLE 10P.- PRIX.

10.1p : Scratch :

1er 300€

2ème 200€

3ème 100€

4ème 70€

5ème 40€

10.2p : Classe :

1er 160€ (80€ de 1 à 3 partants)

2ème 70€ (de 4 à 9 partants)

3ème 50€ (de 10 à 14 partants)

4ème 30€ (15 partants et plus)

+ Tirage au sort de deux numéros et remboursement immédiat du montant de l'engagement souscrit

10.3p : Féminin :

1ère 150€ (70€ si moins de 3 partantes)

Les prix sont cumulables.

10.4p : Coupes et trophées :

Des coupes ou trophées récompenseront les pilotes de la même manière que pour les prix, (plus une coupe aux trois premiers de groupe si plus de 10 partants, 2 coupes de 5 à 10, 1 coupe pour moins de 5) ainsi que des commissaires.

10.5p : Remise des prix et coupes :

Elle aura lieu sous le barnum 30 minutes après l'ouverture du parc fermé. Les concurrents absents à la remise des prix perdront le bénéfice de leur prix.

10.6p : Remise des chèques et palmarès :

Les concurrents pourront retirer les chèques correspondant à leur prix ainsi que le palmarès lors de la remise des prix le 27 août 2017, 30 minutes après l'ouverture du parc fermé.

10.7p : Echappement :

-Voir règlement standard des Courses de Côte : toutes les voitures devront être équipées d'un silencieux homologué.

Niveau sonore maxi : voitures fermées, CM et GTTS : 105dB – voitures ouvertes : 110dB